



1 RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

Easy Shine

UFI: UU0K-WUXP-N204-YYY0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

/

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

M.P.V.E bv

Noordstraat 74

8680 Koekelare

Tel: +32 475 31 41 42 - email: info@mpve.be - Site web: www.mpvegreenproducts.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245

2 RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes:

Mention d'avertissement: aucun

Mentions de danger: aucun

Conseils de prudence: aucun

Contient: aucun

2.3 Autres dangers:

aucun

3 RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

| | | |
|----------------------|------|---|
| 2-butoxyéthanol | ≤ 3% | Numéro CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475108-36 Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H312 Acute tox. 4 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H332 Acute tox. 4 Informations supplémentaires ATE(H302) = 1200 mg/kg ATE(H331) = 3mg/l |
| Alcool isopropylique | ≤ 3% | Numéro CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25 Classification CLP: H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3 |

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

4 RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

- Contact avec la peau:** retirer les vêtements contaminés, rincer avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.
- Contact avec les yeux:** rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
- Ingestion:** laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
- Inhalation:** faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- Contact avec la peau:** aucun
- Contact avec les yeux:** rougeur
- Ingestion:** diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
- Inhalation:** aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

5 RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO₂, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

6 RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

7 RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):


/




8 RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues
2-butoxyéthanol 98 mg/m³, Alcool isopropylique 424 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition:

| | | |
|---------------------------------|---|---|
| Protection respiratoire: | pas besoin de moyens de protection respiratoire. En cas d'exposition nocive, utilisez des masques antigaz du type ABEK. A utiliser éventuellement avec une ventilation d'extraction suffisante. |  |
|---------------------------------|---|---|

| | | |
|------------------------------------|---|---|
| Protection de la peau: | manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains. |  |
| Protection des yeux: | garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection. |  |
| Autre protection | vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question. |  |
| Contrôles environnementaux: | Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13. | |
| Contrôles techniques: | Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7. | |

9 RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|--|----------------------|
| État physique 20°C: | liquide |
| Couleur: | rose |
| Odeur: | caractéristique |
| Point de fusion/point de congélation: | 0 °C |
| Point d'ébullition/intervalle d'ébullition: | 82 °C — 173 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz): | sans objet |
| Limite inférieure d'explosion (Vol %): | 1,100 % |
| Limite supérieure d'explosion (Vol %): | 12,000 % |
| Point d'éclair: | 57 °C |
| Température d'auto-inflammabilité: | 230 °C |
| Température de décomposition: | / |
| pH: | / |
| pH 1% dilué dans l'eau: | / |
| Viscosité cinématique, 40°C: | 1 mm ² /s |
| Solubilité dans l'eau: | insoluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log): | sans objet |
| Pression de vapeur/20°C: | 4 300 Pa |
| Densité relative/20°C: | 1,0010 kg/l |
| Densité de vapeur: | sans objet |
| Caractéristiques des particules: | / |

9.2 Autres informations:

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Viscosité dynamique, 20°C: | 1 mPa.s |
| Épreuve de combustion entretenue: | / |
| Taux d'évaporation (n-BuAc = 1): | 1,300 |
| Composé organique volatile (COV): | 5,56 % |
| Composé organique volatile (COV): | 57,695 g/l |

10 RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

acides, bases, oxydants, réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

11 RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

a) toxicité aiguë:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: > 2 000 mg/kg

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: > 2 000 mg/kg

| | | |
|----------------------|----------------------------|---------------|
| 2-butoxyéthanol | DL50 orale, rat: | 1 200 mg/kg |
| | DL50 dermale, lapin: | 1 100 mg/kg |
| | CL50, Inhalation, rat, 4h: | 11 mg/l |
| Alcool isopropylique | DL50 orale, rat: | ≥ 5 000 mg/kg |
| | DL50 dermale, lapin: | ≥ 5 000 mg/kg |
| | CL50, Inhalation, rat, 4h: | ≥ 50 mg/l |

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) cancérogénicité:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) toxicité pour la reproduction:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) danger par aspiration:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

12 RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 toxicité:

| | |
|----------------------|---|
| 2-butoxyéthanol | LCL50 (Poisson): 1474 mg/L (Oncorhynchus mykiss)(96h) CE50 (Daphnies): 1550 mg/L (48h) NCSEO (Daphnies): > 100 mg/L (21d) CE50 (Algues): 911 mg/L (72h) CSEO (Algues): > 280 mg/L (72h) |
| Alcool isopropylique | CL50 (Poisson): 10 000 mg/l CL50 (Daphnies): > 10 000 mg/l (24h) |

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

| | Données supplémentaires: |
|----------------------|--------------------------|
| 2-butoxyéthanol | Loh Pow = 0,81 |
| Alcool isopropylique | Log Pow: 0.05 |

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK(AwSV): 1
Solubilité dans l'eau: niet oplosbaar

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

13 RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans les concentrations données, le produit peut être rejeté dans des égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

14 RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

14.1 VN-Numéro ONU ou numéro d'identification:

non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

ADR, IMDG, ICAO/IATA non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): niet van toepassing
Numéro d'identification du danger: niet van toepassing

14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: non applicable
Indications supplémentaires: non applicable

15 RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK(AwSV): 1
Composé organique volatil (COV): 5,559 %

VComposé organique volatile (COV): 57,695 g/l
Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: Parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

16 RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

BCF: Facteur de bioconcentration

CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;

EINECS: Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

DL50: Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

Nr.: Numéro

PTB: persistant, toxique et bioaccumulable

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles

UFI: Estimation de la toxicité aiguë

VPVB: substances très persistantes et très bioaccumulables

WGK: Classe de pollution des eaux

WGK 1: peu dangereux pour l'eau

WGK 2: dangereux pour l'eau

WGK 3: extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

aucun **H225 Flam. Liq. 2:** Liquide et vapeurs très inflammables. **H302 Acute tox. 4:** Nocif en cas d'ingestion. **H315 Skin Irrit. 2:** Provoque une irritation cutanée. **H319 Eye Irrit. 2:** Provoque une sévère irritation des yeux. **H331 Acute tox. 3:** Toxique par inhalation. **H336 STOT SE 3:** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Méthode de calcul CLP:

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants:

Rubrique: 9.1

Numéro de référence SDS:

ECM-111344,00

17 RUBRIQUE 17: Fabricant

Carcosmetix BV
Nijverheidslaan 1
8880 Ledegem

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.